



8 mars



L'égalité un combat de tous les jours

Historique 8 mars :

Journée internationale des femmes

Le 8 mars, c'est la journée internationale des femmes. Un peu partout dans le monde, sont organisées des manifestations. Mais à quand remonte l'origine de cette journée ?



Les débuts du 8 mars

C'est une européenne, Clara Zetkin, militante communiste allemande qui a, en quelque sorte, « inventé » la journée des femmes. Lors de la conférence de Copenhague (1910), elle avait fait adopter une résolution qui proposait que « les femmes socialistes de tous les pays organisent une journée des femmes » afin de prendre acte

des luttes menées par les femmes, partout dans le monde.

Il semble que la date du 8 mars ait été arrêtée à Copenhague. Cette date serait la date anniversaire d'une grève des ouvrières de l'habillement, qui avait eu lieu à New York en 1857, les travailleuses protestaient contre l'entassement, les conditions de travail dangereuses ainsi que les salaires de famine versés aux travailleuses du textile. Alors que les femmes luttait pour obtenir de meilleures conditions de travail, d'autres sujets de préoccupation ont fait surface : les femmes en Amérique du Nord et en Europe ont exigé des droits, dont le droit de vote.

En France, le gouvernement socialiste français (avec Pierre Mauroy et Yvette Roudy) instaure le caractère officiel de la célébration de la journée de la femme le 8 mars et en fait une célébration pour les droits de la femme en 1982.

La journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité, car, tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

Chaque année, le 8 mars, des millions de femmes et d'hommes soulignent que partout dans le monde, la journée internationale de la femme, c'est l'occasion idéale de dresser le bilan des progrès accomplis en vue de promouvoir l'égalité des femmes, d'identifier les difficultés qu'elles doivent surmonter dans la société, de pointer les discriminations persistantes, de se pencher sur les moyens à prendre pour améliorer leurs conditions de vie.

Source : Clara Magazine N°70 mars 2002 L'union des Femmes Françaises

L'égalité femmes/hommes : c'est le salaire, mais aussi la retraite !

Les inégalités salariales tout au long de la carrière se paient au prix fort à la retraite : bas salaires, précarité, temps partiel, carrières discontinues, plus souvent à temps partiel, en CDD, au chômage...

Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes au cours de leur carrière perdurent : 27 % en moyenne sur les rémunérations annuelles brutes mais ils peuvent aller jusqu'à plus de 40 %, tout confondu, en prenant en compte le temps partiel (selon l'Observatoire de l'égalité).

Les chercheurs ont constaté que même si le milieu du travail est très féminisé comme dans les services, les inégalités sont aussi importantes entre les femmes et les hommes, voire plus importantes !



Une étude de l'Insee de 2010 montre que même les femmes qui n'ont pas eu d'enfants ont des salaires et des carrières inférieurs à ceux des hommes, mais les écarts se creusent avec le nombre d'enfant : il y a toujours un « soupçon » sur les femmes qui seraient ou pourraient être des mères non disponibles pour l'entreprise !

En outre, personne (ou presque) ne respecte le principe de « salaire égal pour un travail de valeur égale » : les femmes sont trop souvent cantonnées dans des emplois non reconnus, non valorisés socialement et financièrement, alors qu'elles sont les piliers de la société d'aujourd'hui et de demain (éducation, soins, assistantat, services à la personne). Même quand elles sont cadres, elles n'ont pas la même reconnaissance, elles sont considérées comme « support » (voire un « coût » pour l'entreprise) et non au cœur du métier.

La CGT propose :

- de travailler à l'orientation des jeunes pour parvenir à une réelle mixité des formations des filles et des garçons ;
- l'égalité d'accès à la formation ;
- une réelle mixité des métiers.

Le gouvernement ne respecte pas ses promesses de supprimer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, comme le prévoyait la loi de mars 2006, en imposant des négociations égalité avec obligation de résultats avant le 31 décembre 2010. Pire il recule ! La loi sur les retraites de 2010 a assoupli la législation en faveur des employeurs : ils pourraient subir d'éventuelles sanctions financières (inférieures à ce qui est prévu pour les seniors) s'ils n'ont pas proposé un accord ou plan d'action avant le 31 décembre 2011.

Une négociation devrait s'ouvrir dans la Fonction Publique où les écarts et les inégalités subsistent (déroulement de carrière, accès aux emplois à responsabilité, conditions de travail...) 27 ans après la première loi sur l'égalité salariale!

La CGT propose :

- d'obliger les employeurs et l'État employeur à négocier l'égalité professionnelle sur les rémunérations, la reconnaissance des qualifications, le recrutement, la formation, les promotions,... Les négociations doivent aboutir à la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de rémunération, le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps plein. Les discriminations envers les femmes doivent être reconnues et sanctionnées.
- de porter le Smic à 1 700 euros bruts, pour les salarié(e)s sans qualification ;
- de revaloriser les métiers dits « féminins » : à travail de valeur égale, salaire égal ;
- dans l'attente de l'interdiction, pénaliser le temps partiel imposé par une surcotisation.



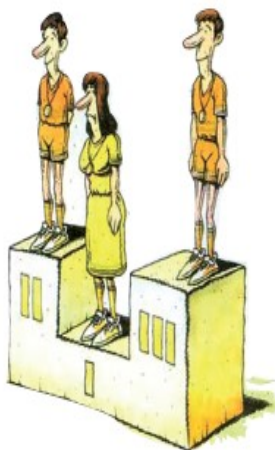
Les femmes sont donc les plus pénalisées par les réformes successives des retraites

Les femmes ont été nombreuses dans les luttes en 2010 pour réclamer une retraite décente.

La retraite des femmes représente en moyenne moins de 65% de celle des hommes !

C'est un scandale auquel nous devons nous attaquer ensemble en exigeant maintenant des sanctions réelles à l'égard des entreprises qui ne

respectent pas l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ! 43 % d'entre elles seulement accomplissent l'exploit de valider 40 ans de carrière ! (Les hommes sont 86 %).



Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a montré que pour la génération des personnes nées de 1963 à 1975, à l'âge de 30

ans, il y a déjà deux trimestres de différence dans la durée d'activité entre les femmes et les hommes en défaveur des femmes.

Les femmes partent plus tard que les hommes à la retraite pour pouvoir toucher une retraite à taux plein, qui pour beaucoup d'entre elles se limite au minimum contributif (677 euros) !

Mais le gouvernement n'a rien voulu entendre et il a continué dans sa politique de régression sociale en 2010. La nouvelle loi, avec principalement le recul de l'âge de départ et l'augmentation des années de cotisations dès le 1er janvier 2011, comme l'avait instauré les réformes de 1993 et de 2003, aggrave les inégalités. La seule mesure positive de cette réforme permet de rajouter les indemnités de congé maternité dans la somme des salaires qui serviront de base au calcul de la pension. Cela répond à une revendication de longue date de la CGT. Mais elle ne s'appliquera qu'aux femmes qui auront des enfants à partir de 2012, donc pour des retraites en 2040.

La lutte pour les retraites et des salaires continue : les femmes doivent bénéficier de salaires décents et d'une retraite pleine et entière.



Reconnaître la pénibilité du travail des femmes

Les métiers « féminins » sont autant marqués par la pénibilité physique ou mentale que celles des hommes et ils exposent plus aux risques musculo-squelettiques et psychosociaux : travail très répétitif, travail permanent sur écran, travail morcelé (abandon d'une tâche pour une autre plus urgente), postures contraignantes, port de charges lourdes (pas plus de 25 kg dans le droit du travail pour les femmes, or « le port » d'un corps dépasse ce niveau), manque d'autonomie dans le travail, contact avec le public (agressions verbales, violences), exposition à certains produits chimiques nocifs, horaires qui rentrent en conflit avec les obligations familiales, travail de nuit, charge mentale et émotionnelle...

Les conditions d'emplois des femmes sont souvent des facteurs aggravant des conditions de travail : postes peu qualifiés, emplois précaires. Pendant le conflit sur les retraites, l'exigence de la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé a été fortement revendiquée. Mais le gouvernement refuse toujours de prendre en compte les propositions des organisations syndicales en maintenant exclusivement son approche médicale. Pire encore, il a remis en cause la pénibilité des infirmières hospitalières avec un chantage à la reconnaissance de la qualification ! **La CGT exige de toute urgence l'ouverture de négociations pour la prise en compte de la pénibilité pour la retraite pour toutes et tous.**

La pénibilité du travail des femmes est une réalité qui doit être reconnue comme celles des hommes. En France :

- 58 % des troubles (TMS) déclarés concernent des femmes, avec un risque d'exposition de 22 % supérieur à celui des hommes ;
- les femmes se déclarent plus stressées au travail (+ 40 %) que leurs collègues masculins ;
- 37 % des femmes déclarent vivre un « mal-être » au travail, contre 24 % des hommes) ;
- les femmes vivent plus fréquemment que les hommes des situations de harcèlement et de violence ;
- 1/5 des infirmières et 1/3 tiers des aides soignantes hospitalières partent en invalidité avant l'âge de 55 ans.

La CGT propose :

- de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé à taux plein pour les femmes et les hommes ayant travaillé dans des conditions pénibles ou astreignantes et de reconnaître la pénibilité du travail des femmes.

L'égalité, c'est dans la vie quotidienne aussi !

Sexisme

Les préjugés sexistes ont la vie dure et les femmes continuent d'effectuer 80 % des tâches ménagères et 70 %, celles liées à la famille.

Violences

Dans la vie quotidienne, il y a aussi les violences verbales, psychologiques, physiques envers les femmes contre lesquelles nous devons lutter pour qu'elles disparaissent.

La CGT propose :

- d'exiger du gouvernement de faire des grandes campagnes médiatiques de lutte contre les inégalités, les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes dans le travail et dans la vie.



Contraception

Le droit pour une contraception gratuite et l'accès à l'interruption volontaire de grossesse ne sont pas respectés. La CGT a manifesté le 6 novembre 2010 avec d'autres organisations comme le Planning familial pour défendre les droits des femmes.

La CGT propose :

- de faire respecter le droit à la contraception et l'IVG.

Garde des enfants

L'insuffisance des propositions de développement des modes d'accueil est criante alors que notre pays compte plus de 800 000 naissances chaque année. Il faudrait créer 500 000 places de crèche quand le gouvernement n'annonçait que 20 000 places supplémentaires pour 2009 et autant en 2010.

Dans le même temps, l'État s'attaque à l'école maternelle, en réduisant les effectifs d'enseignants et en remettant ainsi en cause la qualité de ce moyen de socialisation et d'apprentissages précoces à partir de 2 ans : 35 % des enfants de moins de 3 ans étaient scolarisés en 2000 seulement 10 % en 2010 !

Plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans sont gardés par les mères. Le congé parental, pris quasiment exclusivement par les femmes (2 % par des hommes), réduit significativement le taux d'activité des mères de deux enfants, avec un retour à l'emploi de plus en plus aléatoire.

La CGT propose :

- d'allonger le congé maternité à 24 semaines avec neutralisation des congés pathologiques liés à la grossesse et d'allonger le congé paternité à un mois ;
- de faire avancer la date de la prise en compte des indemnités journalières des congés maternité pour le calcul de la retraite.
- de développer partout un service public d'accueil des jeunes enfants, de qualité et accessible financièrement.
- d'établir un partage équitable du congé parental entre les deux parents, indemnisé sur la base du dernier salaire.

NOUS CONTACTER

Union Locale CGT de Nantes

1 place de la Gare de l'Etat - CP 1
44276 NANTES Cedex 2

Téléphone : 02.28.08.29.70
Fax : 02.28.08.29.99

union-locale@cgt-nantes.com

<http://ulcgtnantes.free.fr/>

La journée du 8 mars nous rappelle que la lutte pour faire avancer les droits des femmes est un défi qu'il faut relever tous les jours.

Profitons de cette date pour faire avancer les revendications des femmes au niveau mondial, européen, français et dans nos entreprises.